



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-seizième session

Rome, 5-7 juin 2023

Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Manoj Juneja
Directeur exécutif adjoint et Directeur financier
Département de la gestion
Programme alimentaire mondial
Courriel: manoj.juneja@wfp.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP), créé en 2002, sert à comptabiliser tout écart entre les recettes du PAM provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) et les dépenses AAP au cours d'un exercice financier donné. Il peut être utilisé pour consolider les réserves du PAM sous réserve que le Conseil d'administration donne son aval.
- Le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP au début de 2023 dépassait largement le montant prévu dans le Plan de gestion pour 2023-2025 en raison du niveau exceptionnellement élevé des contributions reçues en 2022. En conséquence, le PAM propose de renforcer le Compte d'intervention immédiate moyennant le transfert, depuis le Compte de péréquation des dépenses AAP, d'un montant de 100 millions de dollars É.-U. et demande au Conseil de prendre note de la situation au Soudan et de la possibilité que soit présentée ultérieurement une demande de reconstitution du Compte spécial d'auto-assurance à partir du Compte de péréquation des dépenses AAP.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le document intitulé «Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes», et à l'avaliser en vue de sa présentation pour approbation au Conseil d'administration du PAM.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver le projet de décision figurant dans le document intitulé «Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes».**



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 12 mai 2023

WFP/EB.A/2023/6-J/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

Projet de décision*

Ayant examiné le document intitulé "Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes" (WFP/EB.A/2023/6-J/1), le Conseil:

- i) approuve le transfert au Compte d'intervention immédiate, depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, d'un montant de 100,0 millions de dollars É.-U.;
- ii) prend note de la situation au Soudan et de la possibilité que soit présentée ultérieurement une demande d'approbation en vue de la reconstitution du Compte spécial d'auto-assurance.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Directeur exécutif adjoint et Directeur financier
Département de la gestion
courriel: manoj.juneja@wfp.org

M. L. Bukera
Directeur financier adjoint et Directeur
Division de la planification et de la performance
institutionnelles
courriel: laurent.bukera@wfp.org

Introduction

1. Le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP), créé en 2002, sert à comptabiliser tout écart entre les recettes du PAM provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) et les dépenses AAP au cours d'un exercice financier donné. Il peut être utilisé aux fins suivantes¹:
 - a) combler tout écart entre les recettes provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP approuvées;
 - b) servir de réserve afin de couvrir le risque de réduction des recettes au titre des CAI ou de sous-financement du budget AAP;
 - c) financer des initiatives internes d'importance primordiale ou des fonds d'appui à caractère thématique;
 - d) consolider les réserves du PAM.
2. Toute utilisation des fonds du Compte de péréquation des dépenses AAP doit recevoir l'approbation du Conseil d'administration.
3. En 2006, le Conseil a décidé que le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP devait être fonction du montant annuel des crédits AAP qu'il avait approuvés. En 2015, le niveau cible de ce solde a été fixé à l'équivalent de cinq mois de dépenses AAP, et un niveau "plancher" correspondant à deux mois de dépenses AAP approuvées a été arrêté afin de couvrir le laps de temps nécessaire pour s'adapter à une diminution durable des recettes tirées du recouvrement des CAI et réduire en conséquence les dépenses AAP.

Compte de péréquation des dépenses AAP – prévisions pour 2023

4. Le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP au début de 2023 dépasse largement le montant prévu dans le Plan de gestion pour 2023-2025 en raison du niveau exceptionnellement élevé des contributions reçues en 2022. Compte tenu du montant escompté des recettes au titre des CAI pour 2023 et du budget AAP approuvé, ce solde sera bien supérieur au niveau cible, fixé à cinq mois de dépenses AAP. En conséquence, le PAM propose de renforcer le Compte d'intervention immédiate (CII) moyennant le transfert, depuis le Compte de péréquation des dépenses AAP, d'un montant de 100 millions de dollars. Le Plan de gestion pour 2024-2026 présentera des informations actualisées sur le solde prévisionnel du Compte de péréquation des dépenses AAP, ainsi que des propositions concernant l'utilisation de tout excédent.

¹ "État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2015/6-C/1/Corr.1).

TABLEAU 1: PRÉVISIONS RELATIVES AU COMPTE DE PÉRÉQUATION DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET D'APPUI AUX PROGRAMMES POUR 2023 (en millions de dollars)	
Solde du Compte de péréquation des dépenses AAP au 1^{er} janvier 2023*	461,3
Mouvements de fonds prévus en 2023	
Produit prévu des CAI (pour une prévision globale de contribution de 11,0 milliards de dollars)	625,0
Budget AAP approuvé	(576,3)
Transfert proposé sur le Compte d'intervention immédiate	(100,0)
Solde du Compte de péréquation des dépenses AAP prévu au 31 décembre 2023	410,0
Niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP (correspondant à cinq mois de dépenses AAP en 2023)	240,1
Niveau plancher du Compte de péréquation des dépenses AAP (correspondant à deux mois de dépenses AAP en 2023)	96,1

* Le solde initial du Compte de péréquation des dépenses AAP correspond au solde de clôture au 31 décembre 2022 sur une base budgétaire, après déduction des prélèvements approuvés pour 2023 sur le Compte de péréquation des dépenses AAP à hauteur de 106,5 millions de dollars (Plan de gestion pour 2022-2024).

Compte d'intervention immédiate

5. Le CII constitue une réserve permettant au PAM d'allouer immédiatement des fonds multilatéraux souples, à la fois reconstituables et renouvelables, à des activités essentielles visant à sauver des vies. Il est reconstitué à l'aide de contributions à emploi spécifique (contributions que les donateurs versent spécifiquement aux fins de réapprovisionnement du compte). Le mécanisme est dit "renouvelable" en ce sens que les fonds alloués à une opération au titre du compte peuvent par la suite être remboursés au moyen des contributions reçues des donateurs pour l'opération en question. Les contributions utilisées à cette fin sont comptabilisées au titre des opérations auxquelles elles étaient destinées. En 2022, des fonds d'un montant total de 385 millions de dollars ont été affectés à 36 plans stratégiques de pays (PSP). On trouvera de plus amples informations sur l'utilisation du CII dans le rapport annuel traitant de l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM pour 2022².
6. Un niveau cible annuel de financement de 400 millions de dollars a été fixé pour le CII, qui est alimenté principalement par des contributions allouées par les donateurs et grâce au remboursement, au moyen des contributions destinées aux PSP, des avances accordées à son titre. Dans cette optique, le PAM continue de plaider auprès des donateurs afin qu'ils versent directement des contributions au CII pour en assurer la pérennité, et il lui alloue régulièrement des ressources multilatérales. D'autres sources de financement (crédits non affectés du Fonds général, Compte de péréquation des dépenses AAP et soldes excédentaires, entre autres) sont aussi utilisées pour abonder ce compte de manière ponctuelle, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

² "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2022)" (WFP/EB.A/2023/6-B/1).

7. Compte tenu des besoins opérationnels du PAM en 2023, qui devraient s'élever à 23,1 milliards de dollars, et de la prévision globale de contribution, qui s'établit à 11 milliards de dollars, il faut s'attendre, en l'absence de contributions, à ce que la demande d'utilisation du CII en dernier ressort augmente durant cette même année. Pour atténuer le risque que le PAM ne soit pas en mesure de répondre aux demandes de financement d'activités destinées à sauver des vies, il est proposé de transférer vers le CII un montant de 100 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses AAP.

Compte spécial d'auto-assurance

8. Le PAM gère un régime interne d'auto-assurance des produits au moyen d'un compte spécial prévu à cet effet. Les produits sont assurés à partir du moment où le PAM les prend en charge et jusqu'à leur remise aux partenaires coopérants, aux bénéficiaires ou aux autorités du pays. L'assurance couvre les types de pertes qui ne sont pas pris en charge par les polices d'assurance commerciales, notamment les pertes résultant de la guerre sur terre. Sont comptabilisés dans le Compte spécial d'auto-assurance l'ensemble des primes d'assurance, des recettes, des règlements de sinistres et des charges techniques, de même que tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les intérêts et autres revenus générés par les activités d'assurance.
9. La récente flambée de violence au Soudan a donné lieu à un pillage généralisé des réserves et des installations humanitaires à travers le pays. Les stocks de vivres du PAM, dont la valeur avoisine 50 millions de dollars, sont entreposés dans plusieurs endroits. Les conditions de sécurité actuelles ne permettent pas de dresser un bilan complet de l'état des stocks de vivres, mais au moins l'un des sites a été pillé et vidé de 4 000 tonnes de produits alimentaires, d'une valeur de 2 millions de dollars. Il faudrait reconstituer toute perte encourue grâce au régime d'auto-assurance pour répondre aux besoins humanitaires urgents.
10. La dernière circulaire en date du Directeur exécutif sur le dispositif d'auto-assurance du PAM prévoit l'utilisation des fonds du Compte spécial d'auto-assurance pour financer les dépenses liées à l'assurance. En raison de la situation instable qui règne pour l'heure au Soudan, il est possible que le transport du personnel humanitaire envoyé à l'appui d'opérations humanitaires essentielles dans le pays et aux alentours doive être assuré par voie aérienne. Dans ce contexte, les assureurs appliqueraient un taux majoré pour assurer de telles opérations, et il est difficile de savoir avec précision comment les risques seraient évalués et les primes fixées. Si l'on en croit ce qui s'est produit en Afghanistan, où les taux ont été multipliés par cinq et où certains assureurs ont refusé de fournir une couverture, les primes d'assurance seront en partie conditionnées par la valeur et la taille des aéronefs utilisés.
11. À la fin de 2022, le Compte spécial d'auto-assurance présentait un solde de 90,0 millions de dollars. Dans le Plan de gestion du PAM pour 2021-2023³, la direction informait le Conseil que le régime d'auto-assurance nécessitait un capital d'un montant de 47 millions de dollars pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de faire face à ses obligations. Dans des circonstances normales, un montant comparable aurait été nécessaire pour 2023, mais, en raison de la situation exceptionnelle que connaît le Soudan, le compte pourrait devoir être reconstitué grâce au Compte de péréquation des dépenses AAP. Dans une telle éventualité, la direction solliciterait l'approbation du Conseil d'administration.

³ "Plan de gestion du PAM pour 2021-2023" (WFP/EB.2/2020/5-A/1/Rev.1).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CAI	coûts d'appui indirects
CII	Compte d'intervention immédiate
dépenses AAP	dépenses administratives et d'appui aux programmes
PSP	plan stratégique de pays